

REGLEMENT

ARTICLE 1. L'école de cirque les ACRO « BAT » ne pratique ni sélection ni compétition tout élève est accepté tel qu'il est. Le respect envers ses camarades mais aussi envers les moniteurs, monitrices est exigé. Moqueries, insultes coups...seront sanctionnés par un avertissement aux parents et renvoi en cas de récidive.

AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS DE RENVOI

ARTICLE 2. L'engagement est annuel (10 mois septembre à juin) Possibilité toutefois d'annuler l'inscription de votre enfant au plus tard au 31 décembre, sans préavis des parents, l'élève est inscrit au semestre suivant et la cotisation reste due.

AUCUNE AUTRE DEMISSION NE SERA ACCEPTEE DURANT L'ANNEE.

En cas de force majeure, départ d'un élève (déménagement) ou problème de santé attesté par un certificat médical le directeur des cours peut décider librement de remboursement.

Les cours manqués ne sont pas remboursés, mais peuvent être remplacés.

ARTICLE 3. Le montant de l'écologie tient compte des vacances scolaires pendant lesquelles les salles sont fermées et les cours suspendus.

TOUT SEMESTRE COMMENCE, EST DU EN TOTALITE

En cas de non paiement, et suite au second rappel, l'élève ne sera plus accepté au cours.

ARTICLE 4. L'école ne couvre pas les risques d'accident, les élèves doivent posséder une assurance personnelle voire même une assurance responsabilité civile.

ARTICLE 5. Les élèves participent aux leçons en tenue de gymnastique. Short, leggings justaucorps, training, basanes. Cheveux attachés, chignon fait chez soi.

Pour des raisons de sécurité mais aussi de perte ou de vol, sont à laisser chez soi montres, colliers, boucles d'oreilles, bracelets. L'école décline toute responsabilité pour le non-respect de cet article. Veuillez nous avertir si votre enfant doit garder ses boucles d'oreilles médicales.

ARTICLE 6. Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours.

ARTICLE 7. Tout élève devant quitter le cours avant l'heure prévue, doit obligatoirement fournir une demande des parents, sans celle-ci, il restera dans la salle jusqu'à la fin de la leçon. Un appel téléphonique des parents est également valable.

Les parents confiant la responsabilité à une tierce personne de venir chercher leur enfant, sont tenus de nous la présenter, cela même s'il s'agit d'un parent, Aucun élève part avec une personne inconnue. ***Nous déclinons toute responsabilité pour la non observation de cet article.***

ARTICLE 8. Toutes décisions concernant les cours, désistements, absences, changement d'horaire, doivent être obligatoirement formulées par les parents. Aucune décision venant des enfants ne sera prise en compte.

ARTICLE 9. Le spectacle de fin d'année fait partie intégrante des cours de cirque. C'est l'occasion pour votre ou vos enfants de vous présenter le travail de l'année. Le t-shirt les ACRO*BAT* est disponible toute l'année au prix de 25 CHF.-